



Le bureau GF-2C de la DGFIP vous propose ci-dessous quelques éléments de langage relatifs aux avis d'impôt de CFE (cotisation foncière des entreprises) et/ou d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

### ***1. Calendrier :***

Cette année, les avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER dues au titre de 2018 sont consultables en ligne à compter du **6 novembre 2018** (ou le **16 novembre 2018** pour les établissements ayant opté pour le prélèvement mensuel) dans l'espace professionnel de l'utilisateur sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et la date limite de paiement est fixée au **17 décembre 2018**.

Les usagers sont avertis par l'envoi de deux courriels d'information selon le calendrier suivant :

- \* 7 novembre 2018 : mise à disposition des avis d'impôt dans l'espace professionnel ;
- \* 4 décembre 2018 : rappel de la date limite de paiement fixée au 17 décembre 2018.

### ***2. Modalités de consultation et de paiement :***

Pour consulter leur avis, les entreprises doivent se connecter à leur espace professionnel depuis le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), puis sélectionner la rubrique MES SERVICES > Consulter > Avis C.F.E.

Il suffit ensuite de cliquer sur le bouton "Accès aux avis de CFE" ou de sélectionner "Accès par impôt > Cotisation foncière des entreprises" (pour les entreprises de plus de 100 établissements).

Les entreprises pourront s'acquitter de leur cotisation en utilisant les moyens de paiement suivants :

- le **prélèvement à l'échéance** : pour ceux qui n'ont pas encore adhéré, il est possible de le faire jusqu'au **30 novembre 2018 minuit** sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou auprès du Centre Prélèvement Service (CPS) dont les coordonnées figurent sur l'avis dématérialisé ;
- le **paiement direct en ligne** jusqu'au **17 décembre 2018 minuit** en cliquant simplement sur le bouton « Payer » situé au-dessus de l'avis dématérialisé (sous réserve de l'enregistrement préalable du compte bancaire dans l'espace professionnel).

### ***3. Documentation :***

Un dépliant est mis à votre disposition sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (en cliquant sur [Accueil > Documentation > Dépliants pour les professionnels > La cotisation foncière des entreprises \(CFE\)](#) ).

Par ailleurs, des fiches détaillées sont à votre disposition sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (en cliquant sur "[Votre espace professionnel](#)" > "[Aide](#)") :

- "[Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#)" ;
- "[Payer un avis de CFE et/ou d'IFER/TP](#)" ;
- "[Consulter et payer un avis de CFE et/ou d'IFER \(1 seul établissement\)](#)".

Enfin, des tutoriels sont également disponibles sur les sujets suivants :

- "[Créer mon espace professionnel sécurisé en mode simplifié](#)" ;
- "[Consulter et payer ma CFE](#)" ;
- "[Comprendre mon avis de CFE révisé](#)".